



Nom du produit :
Herbicide Refine^{md} M

L'herbicide Refine^{md} M est un ensemble de deux produits différents. Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Refine^{md} M:

Refine^{md} SG

Num. Hom. 28285

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 130000012163

Albaugh MCPA Ester 600

Num. Hom. 32311

Date de la fiche signalétique : 04/10/2019

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur :

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1 833-362-7722
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)
Date de préparation : 04/13/2020

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	REFINE® SG
Nom commercial/Synonyme	:	B11645335 DPX-R9674 50SG Refine Extra SG Refine Extra 50 SG Refine SG THIFENSULFURON METHYL: (Methyl 3-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5- triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino] sulfonyl]-2-thiophenecarboxylate) TRIBENURON METHYL: (Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]- amino]sulfonyl] benzoate) Refine SG MUP Refine SG Toss-n-Go
Numéro de la FDS	:	130000012163
Utilisation du Produit	:	Herbicide
Fabricant	:	FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 (215) 299-6000 ((Informations générales) msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)
Urgences Médicales	:	1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada) 1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter) En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez: 1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Peau

Thifensulfuron méthyle	:	Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou douleur, rougeur ou éruption, démangeaisons ou enflure.
------------------------	---	---

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Yeux

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer une irritation des yeux.
Peut provoquer: Larmolement, rougeur, ou gêne.

Tribénuron-méthyle : Peut irriter les yeux.

Inhalation

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer: Irritation respiratoire, Sensation de gêne, Toux.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Thifensulfuron méthyle	79277-27-3	33.33 %
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	16.67 %
Other Ingredients		50 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
- Avis aux médecins : En cas de méthémoglobinémie, administrer une solution de bleu de méthylène à 1 %. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Température d'inflammation : 385 °C (725 °F)

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Brûle avec une flamme incolore. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Faire particulièrement attention à éviter la contamination de l'équipement et de l'installation pendant les procédures de nettoyage et d'élimination des déchets.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

- Physiques) : poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
 Chemise à longues manches et pantalons longs.
 Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
 Chaussures et chaussettes
 L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
 Combinaison
 Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
 Chaussures et chaussettes

- Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Tribénuron-méthyle			
AEL *	(FMC)	0.5 mg/m ³	12 hr. TWA
AEL *	(FMC)	1 mg/m ³	8 hr. TWA
Thifensulfuron méthyle			
AEL *	(FMC)	5 mg/m ³	8 & 12 hr. TWA Poussière totale.

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Carbonate de sodium
AEL * (FMC) 5 mg/m3 8 & 12 hr. TWA Poussière totale.

* AEL est la limite d'exposition acceptable de FMC. Lorsque les limites d'exposition professionnelle imposées par le gouvernement sont inférieures à la LEA, ces limites ont préséance.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : granulés extrudés
Couleur : brun clair
Odeur : légère, légèrement aigre
pH : 9.2 - 9.8
Hydrosolubilité : soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux : Se décompose lentement au contact de l'eau.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

REFINE® SG

Inhalation 4 h CL50 : > 5.0 mg/l , Rat
Matière active

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Cochon d'Inde

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

- Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
- Thifensulfuron méthyle**
Toxicité à dose répétée :
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral - nourriture
espèces multiples
- Gain de poids du corps réduit
- Cancérogénicité** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
- Toxicité pour la reproduction** : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.
- Tribénuron-méthyle**
Toxicité à dose répétée :
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral - nourriture
Souris
90 jr
Gain de poids du corps réduit
- Oral(e)
Rat
28 jr
Gain de poids du corps réduit
- Cancérogénicité** : N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme.
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.
Cible(s) :
Glandes mammaires

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique	
Thifensulfuron méthyle	
96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l
14 jr CE50	: Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.0013 mg/l
48 h CE50	: Daphnia magna (Grande daphnie) 470 mg/l
28 jr	: NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) 7.93 mg/l
Tribénuron-méthyle	
96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l
120 h CE50	: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.11 mg/l
14 jr CE50	: Lemna gibba (lentille d'eau bossue) 0.00425 mg/l
48 h CE50	: Daphnia magna (Grande daphnie) > 894 mg/l
Information écologique supplémentaire	: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	: Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Élimination du conteneur:	: Remplissage et élimination des contenants : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP	: 28285/ 28144/ 28286
Remarques	: Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

REFINE® SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012163

Date de préparation de : 03/01/2018
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Nom du produit : Albaugh MCPA Ester 600

Numéro d'enregistrement PCP : 32311

Type de produit : Herbicide

Fournisseur :
Albaugh, LLC
1525 NE 36th St.
Ankeny, IA 50021
1-800-247-8013

TELEPHONE D'URGENCE # :
1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers physiques : Aucun

Dangers pour la sante :	Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5

Dangers environnementaux : Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu. Catégorie 1

Mot Signal : AVERTISSEMENT

Déclarations de danger : Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut-être nocif au contact de la peau. Très toxique pour la vie aquatique.



Conseils de prudence :

Peut-être nocif au contact de la peau. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole toxiques pour les organismes aquatiques.

SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
MCPA ester 2-éthylhexylique	29450-45-1	55-58
Distillats de pétrole (contient) *	64742-47-8	2-3
* Naphtaline	91-20-3	<1

Contenu exprime sur l'étiquette du produit
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 600 g a.e./L

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion : appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne à air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair > 100 °C

Conditions d'inflammabilité : Non classé comme un liquide combustible, mais peut brûler en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Evaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Echelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
MCPA ester 2-éthylhexylique	N/E	N/E	Aucun trouvé
Distillats de pétrole (contient) *	1200 mg/m ³	N/E	Recommandation du fournisseur
*Naphthaline	-	-	-

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE =Non établi

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Equipement de protection individuelle : Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application utilisant une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques. L'équipe de terrain et les préposés au mélange / chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison de travail, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange / chargement, du nettoyage et des réparations.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Apparence (état physique, couleur, etc.)	Liquide ambre clair
Odeur	Léger aromatique et phénolique
Seuil d'odeur	Pas disponible
pH :	3.5-4.5
Point de fusion :	Pas disponible
Point de congélation :	< 32°F/ 0°C
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas disponible
Limites d'explosivité :	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité	1.04-1.08 g/cm ³ @ 68°F/20°C
Solubilité :	Émulsifiants
Coefficient de partage :	Pas disponible
La température d'auto-inflammation :	Pas disponible
La température de décomposition	Pas disponible
Viscosité:	Pas disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est destinée aux toxicologues et autres professionnels de la santé. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

DL₅₀ aigue par voie orale :>1,000 mg/Kg

DL₅₀ dermique aigue : >2,000 mg/Kg

Influence aigue DL₅₀ :>2.5mg/L

Corrosion / irritation de la peauModérément irritant

Domage ou irritation des yeux gravesModéré à sévère

Sensibilisation cutanée : Sensibilisant de contact potentiel

Mutagénicité : Des résultats mitigés dans les études sur les animaux mais le poids de la preuve indique que le MCPA n'est pas mutagène.

Cancérogénicité : IARC - 2B (herbicides chlorophénoxy)

Toxicité pour la reproduction : Des études chez l'animal ont mis en évidence des effets sur les testicules et une baisse de la fertilité masculine

Toxicité pour le développement / tératogénicité : Des études chez l'animal ont mis en évidence une diminution du poids corporel des fœtus à des doses toxiques pour les mères.

SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Écotoxicité : (technique)

Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel :	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	3.2
Poisson-lune Bluegill :	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	>3.2
Daphnia:	48-Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.28
Allègues: Selenastrum.....	120-Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.25
Allègues: Navicula.....	120- Heures EC ₅₀ (mg/L)	1.25
Allègues: Skeletonema.....	120- Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.085

Toxicité aviaire

Bobwhite caille:	Oral LD ₅₀ (mg/kg).....	>2,250
	Dietary LC ₅₀ (ppm).....	>3,800
Le canard colvert	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm).....	>930

Toxicité des arthropodes :

Abeille :	LD ₅₀ >210 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (contact)
	LD ₅₀ >250 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (oral)

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre:..... Pas de données.

Persistance et dégradabilité : Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement en acide de MCPA parent. Le MCPA subit une dégradation microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol : potentiel de mobilité modère à élevé, mais rapidement dégrade.

Autres effets indésirables : Aucune donnée.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

Description canadienne du TMD (route et rail) :

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (MCPA Ester), Classé 9, PE III

Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Description du DOT des Etats-Unis :

<119 gallons par paquet complet

Non règlemente

≥119 gallons par paquet complet

NA 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (MCPA Ester), 9, III, Polluant marin.

SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT POISON

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Classement HMIS : 2 Santé ; 1 inflammabilité ; 0 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination

sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Albaugh, LLC

Date de préparation : 04/10/2019

Date de révision : 04/10/2019

Révisé pour : Première version